

Le conseil municipal de la commune de Saint Georges en Couzan s'est réuni le Lundi 21 décembre 2015 à 20h00 en séance ordinaire.

PRESENTS : M. DERORY André (Maire), M. ADAMI Serge (1er adjoint), Mme LAURENDON Agnès (2eme adjointe), M. MARCOUX Serge (3eme adjoint), Mme DEYGAT Françoise, Mme BESSAY Audrey, Mr BUISSON David, Mme CHAZELLE Séverine et M. CHAVAREN Julien (conseillères et conseillers municipaux)

ABSENTS EXCUSES: M. PRAJALAS Stéphane et M. BARTHOLIN Dominique (conseillers municipaux).

SECRETAIRE ELU POUR LA SEANCE: Mme Audrey BESSAY

ORDRE DU JOUR :

- 1) Classement voirie ;
- 2) Demande de subvention pour le projet de randonnée TOPOGUIDE ;
- 3) Emploi Lucie FAVIER ;
- 4) Demande de subvention amende de police ;
- 5) Délibération modificative ;
- 6) Questions diverses.

1) Classement voirie ;

Monsieur le maire présente le tableau de classement des voiries communales réalisé par un technicien de Loire Forez. Celui-ci reprend les divers chemins ruraux qui pourront être classés en voies à caractère de chemin, de rue et de place. Les membres du conseil souhaitent que soit ajoutée à ce tableau la place en face du Café Béal, le chemin derrière les maisons entre les lieux dits « La Chanal » et « Les Plats » et que le VC27 soit prolongé jusqu'au lieu dit « Le Prachay ».

- Le conseil municipal approuve ce tableau avec les modifications proposées ce jour.
- Un groupe de travail sera mis en place afin de définir les différents noms des chemins, rues et place.
- Le conseil municipal projette de travailler sur la signalétique au sein du village.

2) Demande de subvention pour le projet de randonnée TOPOGUIDE ;

La commune de Saint Georges en Couzan est porteuse du projet TOPOGUIDE et souhaite à ce titre réaliser les demandes de subventions auprès de Loire Forez, du conseil départemental, et dans le cadre du contrat de développement durable de Rhône Alpes (CDDRA)

- Le conseil municipal approuve ces diverses de demandes de subventions.

3) Emploi Lucie FAVIER ;

Familles rurales souhaite employé en Contrat à Durée Indéterminée Mme Lucie FAVIER animatrice au centre de loisirs en contrat aidé jusqu'alors. Le conseil municipal pourrait être sollicité pour financer une partie du surplus salarial. Afin d'avoir plus de précisions sur ce sujet, une réunion d'information sera organisée en janvier 2016. Le conseil municipal sera informé des suites de celle-ci.

4) Demande de subvention amende de police :

Le conseil municipal approuve la demande de subvention amende de police afin de financer des travaux de sécurité sur la voirie.

5) Délibération modificative :

Suite aux amortissements sur le budget de l'eau, le conseil municipal approuve la délibération modificative pour une opération d'ordre s'élevant à 44738€.

6) Questions diverses :

6.1. Suppression du budget du CCAS.

Monsieur le maire propose de ne plus faire de budget annexe pour le CCAS, dans la mesure où ce n'est plus une obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants. Le conseil municipal ne souhaite pas supprimer ce budget annexe.

6.2. DETR : Dotation des équipements des territoires ruraux.

Le conseil municipal approuve la demande DETR pour l'aménagement de la RD110 (Route de Saint Just en Bas).

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.

Fait à Saint Georges en Couzan.